

SYNTHESE

Avertissement : le compte présenté pour 2006 dans ce rapport provisoire est un compte hybride qui intègre déjà l'objectif de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 mais aucune des autres dispositions de ce projet (notamment celles relatives aux recettes). Pour la branche maladie comme pour le régime général, ce n'est ni un compte « tendanciel » qui décrirait les évolutions les plus probables en l'absence de loi de financement et de toute nouvelle mesure réglementaire, ni une « prévision », laquelle devrait prendre en compte toutes les dispositions de la loi de financement. C'est donc une construction intermédiaire. Il convient de garder ce point à l'esprit pour l'interprétation des évolutions de la branche maladie et du régime général en 2006. En revanche, les comptes 2006 des branches autres que la maladie peuvent être considérés comme « tendanciels ». Un tableau des comptes prévisionnels pour 2006 intégrant l'ensemble des dispositions du projet de loi de financement sera inséré dans la version définitive du présent rapport.

LA PERSISTANCE DE DEFICITS TRES ELEVES EN 2005 ET 2006

La situation financière de la sécurité sociale reste fortement déséquilibrée

Le déficit de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse, c'est-à-dire de la sécurité sociale au sens de la loi de financement, continue d'augmenter. Après -12,2 milliards d'euros en 2004, il atteindrait -15,2 milliards en 2005. Le résultat d'ensemble reflète essentiellement la situation profondément déficitaire de trois organismes : le régime général (-11,9 Md€ en 2005), le FSV (-2 Md€) et le régime des exploitants agricoles (-1,9 Md€).

Soldes des régimes de base et des fonds

<i>En milliards d'euros</i>	2003	2004	2005	2006
régime général	-10,2	-11,9	-11,9	-11,5
autres régimes de base	-0,2	0,4	-1,3	-1,2
Ensemble des régimes de base	-10,4	-11,5	-13,2	-12,7
FSV	-0,9	-0,6	-2,0	-1,7
FOREC	-0,6			
Ensemble des régimes de base et fonds	-11,9	-12,2	-15,2	-14,4

Jusqu'en 2004, le solde financier de l'ensemble des régimes de base s'écartait très peu de celui du régime général, en raison des mécanismes d'équilibrage dont bénéficient la plupart des autres régimes. Un fait nouveau est l'apparition en 2005 d'un déficit important du régime des exploitants agricoles, qui s'explique par le désengagement de l'Etat dans son financement. La subvention de l'Etat qui devait assurer jusqu'en 2004 l'équilibre du régime dans le cadre du BAPSA n'est plus automatique¹ depuis que le FFIPSA a remplacé le BAPSA en 2005. Les comptes pour 2005 et 2006 ne retiennent aucune subvention de l'Etat à ce titre. Dans ces conditions, le régime des exploitants agricoles enregistrerait un déficit de -1,9 Md€ en 2005 comme en 2006. Celui-ci se retrouverait pour l'essentiel dans le solde des "autres régimes de base", atténué toutefois en 2005 par un excédent de la CNRACL.

Résultats des principaux régimes de base autres que le régime général

Milliards d'euros	2003	2004	2005	2006
Exploitants agricoles	-0,1	-0,1	-1,9	-1,9
CNRACL	0,3	0,2	0,5	0,2
CNAVPL	0,1	0,1	0,0	0,0

¹ La loi de financement pour 2004, qui a créé le FFIPSA, prévoit seulement « une dotation de l'Etat destinée, le cas échéant, à équilibrer le fonds ». Il en est de même de la branche maladie du régime des Mines qui ne bénéficie plus depuis 2005 du transfert de cotisations de la branche vieillesse et qui de ce fait se trouve désormais en déficit d'environ 100 M€ chaque année.

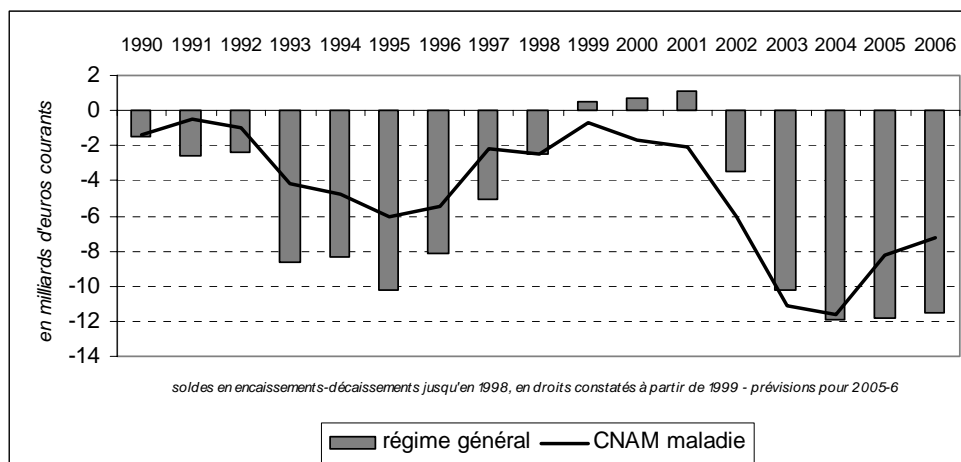
Le déficit du régime général reste très élevé malgré un début de redressement de l'assurance maladie

Le régime général connaîtrait en 2005 un déficit très proche de celui de 2004, soit environ – 12 milliards d'euros. Cette stabilité masque des évolutions divergentes. La branche maladie, qui concentrait jusque là la quasi-totalité du déficit du régime général, amorce son redressement : avec un déficit de 8,3 milliards d'euros, son résultat s'améliorerait de 3 milliards d'euros par rapport à 2004. Les soldes des autres branches, en revanche, se dégraderaient notablement. Les branches vieillesse et famille, auparavant proches de l'équilibre, connaîtraient en 2005 des déficits importants (respectivement –2,0 et –1,1 Md€). Dans le contexte d'une progression encore très modérée des recettes, cette évolution défavorable des résultats découle d'une forte croissance des prestations liée aux retraites anticipées pour la branche vieillesse, aux prestations pour la petite enfance et aux allocations logement pour la branche famille.

Soldes par branches du régime général

<i>En milliards d'euros</i>	2003	2004	2005	2006
Maladie	-11,1	-11,6	-8,3	-7,2
Accidents du travail	-0,5	-0,2	-0,5	-0,6
Vieillesse	0,9	0,3	-2,0	-2,4
Famille	0,4	-0,4	-1,1	-1,2
Total régime général	-10,2	-11,9	-11,9	-11,5

Soldes du régime général et de la branche maladie sur la période 1990-2006



Le régime général bénéficie en 2005 des recettes nouvelles décidées dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie

Les produits du régime général augmenteraient de 4,9 % en 2005, après 3,1 % en 2003 et 4,0 % en 2004.

Taux de variation des produits et charges du régime général*

	2003	2004	2005	2006
Produits	3,1%	4,0%	4,9%	3,3%
Charges	6,0%	4,5%	4,6%	3,0%
Ecart	-2,9%	-0,5%	0,3%	0,3%

*Taux de variation calculés sur les montants de produits et de charges nets et consolidés

Cette accélération est due pour l'essentiel aux augmentations et aux créations de recettes intervenues au début de 2005 en application de la loi de réforme de l'assurance maladie d'août 2004. La CNAM a ainsi bénéficié du rendement accru de la CSG (2,2 Md€), d'une hausse des droits sur le tabac (1 Md€) et de la nouvelle contribution additionnelle à la C3S (0,8 Md€). Pour sa part, la CNAV enregistre les produits liés à l'adossé au régime général du régime de retraite des industries électriques et gazières (versement de cotisations, paiement d'une fraction de la soulte).

En revanche, le régime général ne bénéficie plus en 2005 du produit de 1,1 Md€, enregistré en 2003 et 2004, correspondant à la reprise par la CADES de la dette du FOREC au titre de l'exercice 2000.

Conséquence de l'élargissement de l'assiette de la CSG, les prélèvements sur les revenus d'activité (cotisations, CSG et remboursement d'exonérations) progressent plus vite que la masse salariale en 2005 (environ 3,6 % contre 3,2 %). Les prélèvements sur les revenus du capital connaîtraient une forte augmentation (près de 11 %) liée pour l'essentiel à la majoration du taux de CSG sur ces revenus au 1^{er} janvier 2005 (passage de 7,5 % à 8,2 % soit + 0,7 point).

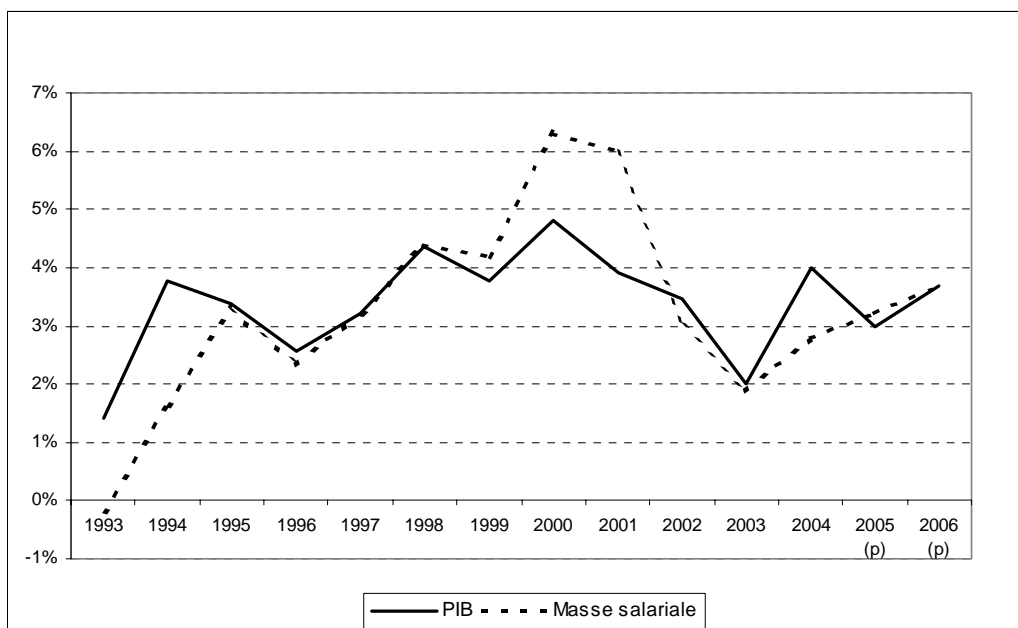
Les hypothèses macroéconomiques

Le scénario macro-économique retenu pour 2005 et 2006 est celui qui sert de cadre au projet de loi de finances pour 2006 et sera présenté dans le rapport économique, social et financier. Ce scénario table sur une croissance du PIB de 1,75 % en 2005 et 2,25 % en 2006.

La progression de la masse salariale, qui est déterminante pour les recettes de la sécurité sociale, continuerait de s'accroître progressivement. Sur le champ des recettes du régime général, elle a été de 2,8 % en 2004, est estimée à 3,2 % en 2005 et s'élèverait à 3,7 % en 2006.

La hausse moyenne des prix hors tabac serait de 1,8 % pour chacune des années 2005 et 2006. Sous ces hypothèses, la revalorisation des pensions et de la base mensuelle des allocations familiales serait de 1,8 % au 1^{er} janvier 2006.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



En 2006, les produits du régime général augmenteraient de 3,3 % à législation constante (avant loi de financement), c'est-à-dire sensiblement moins vite qu'en 2005 et même 2004. Les prélèvements sur les revenus d'activité progresseraient comme la masse salariale (3,7 %), à un rythme voisin de celui de 2004. Mais la forte croissance des prélèvements sur les revenus du capital s'interrompt, faisant place à une légère baisse due à la suppression de l'avoir fiscal qui induirait une perte de recettes estimée à 550 M€ pour la sécurité sociale (environ 400 M€ pour le régime général).

Une caractéristique des années 2005 et 2006 est la forte augmentation des exonérations de cotisations sociales, liée à la montée en charge de l'allègement unique (loi Fillon) et à la multiplication des dispositifs d'exonération en faveur de publics particuliers. La structure de financement du régime général en est modifiée. Les cotisations versées par les entreprises progressent moins vite que la masse salariale, alors que la part des transferts de l'Etat s'accroît. Les remboursements d'exonérations de cotisations par l'Etat au régime général augmenteraient de 6,2 % en 2005 et de 9,1 % en 2006 (avant prise en compte de la loi de financement pour 2006).

Une forte croissance des retraites et des prestations familiales en 2004 et 2005 suivie d'un ralentissement en 2006

Les charges du régime général ont augmenté de 4,5 % en 2004 et leur croissance serait du même ordre (4,6 %) en 2005. Les dépenses d'assurance maladie ralentissent progressivement au cours de ces deux années (voir ci-après) alors que celles des branches vieillesse et famille connaissent une accélération.

Les prestations versées par la CNAV sont accrues par la montée en charge de la retraite anticipée dont le coût est estimé à 560 M€ en 2004 et à 1 360 M€ en 2005, ce qui représente respectivement 0,8 et 1 point de croissance supplémentaire pour les deux années. S'y ajoute en 2005 la prise en charge d'une partie des pensions des agents des industries et gazières, qui contribue pour près de deux points à la croissance des prestations². Au total, celle-ci s'élèverait à 5,3 % en 2004 et à 7,5 % en 2005 (5,5 % hors IEG) après 3,8 % en 2003. Cette

² Cette charge nouvelle pour la CNAV a une contrepartie en termes de produits (voir fiche sur la CNAV)

progression ralentirait en 2006 (autour de 4 %) avec la fin de la montée en charge de la retraite anticipée (par ailleurs l'adossement du régime des IEG n'a d'impact sur la croissance des prestations qu'en 2005). Cette mesure, en permettant aux premières générations du baby-boom de prendre leur retraite de manière anticipée, amoindrit sensiblement le choc démographique qui était attendu en 2006. Tout se passe comme si ses effets avaient été avancés de deux ans.

Les prestations familiales connaissent également en 2004-2005 des augmentations supérieures à 4 % par an (respectivement 4,2 et 4,4 %), sensiblement plus rapides que les années précédentes, qui s'expliquent essentiellement par la montée en régime de la PAJE³. Cette progression ralentirait un peu en 2006 (3,7 %) tout en restant assez élevée au regard de leur tendance antérieure.

Le ralentissement de la croissance des dépenses d'assurance maladie

Les dépenses d'assurance maladie (champ de l'ONDAM) devraient être proches en 2005 de l'objectif fixé il y a un an, soit 134,9 milliards d'euros. Cependant ce respect global de l'objectif recouvrirait des résultats contrastés entre les grandes composantes de ces dépenses : sensiblement inférieures à l'objectif pour les soins de ville, elles enregistreraient un dépassement important pour les établissements sanitaires, les deux écarts, voisins de 650 M€ en valeur absolue, s'équilibrant à peu près.

Depuis la fixation de l'ONDAM pour 2005, les dépenses relatives à l'année 2004 ont quant à elles fait l'objet de révisions successives, dont les principales ont consisté à corriger les erreurs sur les provisions. Ces révisions, toutes à la baisse, ont deux conséquences : la croissance des dépenses de l'année 2004, désormais quasi définitive, ressort à 4,9 % (contre 5,2 % dans les estimations de septembre 2004⁴) ; et, même si les résultats en valeur sont conformes à l'objectif, l'abaissement de la base 2004 conduit pour 2005 à des taux de croissance plus élevés que ceux affichés il y a un an lors de la fixation de l'ONDAM.

Décomposition de l'évolution des dépenses d'assurance maladie (réalisations du champ de l'ONDAM)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (p)	2006 (p)
Soins de ville	5,6%	3,7%	7,8%	7,2%	8,0%	6,2%	4,3%	2,7%	
Etablissements de santé	1,8%	1,7%	3,2%	3,6%	6,3%	5,5%	4,6%	4,1%	
Médico-social	6,4%	2,5%	5,7%	6,3%	7,9%	9,0%	9,0%	9,3%	
ONDAM	4,0%	2,6%	5,6%	5,6%	7,1%	6,4%	4,9%	3,8%	2,5%

Les estimations actuelles pour 2005, qui correspondent au respect de l'objectif de 134,9 milliards d'euros, représentent ainsi une croissance des dépenses de 3,8 % par rapport à 2004. Ce résultat s'inscrit dans la ligne du ralentissement de l'ordre d'un point par an qui prévaut depuis 2003, à partir du taux d'augmentation exceptionnellement élevé, supérieur à 7 %, qui avait été enregistré en 2002.

³ Prestation d'accueil du jeune enfant

⁴ Les dépenses de l'année 2003 ont également été révisées à la baisse dans l'intervalle. Leur croissance ressort finalement à 5,8 % au lieu de 6,2 % il y a un an.

Le ralentissement est le plus marqué pour les dépenses de soins de ville, dont l'augmentation en 2005 (2,7 % pour l'ensemble, 3,2 % pour le régime général) serait la plus faible depuis 1998. Cette modération s'explique d'abord par la poursuite de la baisse des indemnités journalières⁵ amorcée à la mi-2003, mais aussi par une inflexion des dépenses de médicaments (3,5 à 4 % au lieu de 6 à 8 % les années précédentes) et une évolution modérée des honoraires. Cependant les indications disponibles sur l'application des engagements conventionnels pris par les professionnels en début d'année (assujettissement au ticket modérateur des patients en ALD pour leur consommation médicale non liée à l'affection exonérante, réduction des prescriptions d'antibiotiques, de statines et de psychotropes, ...) font apparaître pour le moment des résultats nettement inférieurs aux objectifs.

Les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé augmenteraient quant à eux de 4,1 % en 2005 pour un dépassement de l'objectif estimé à 650 millions d'euros. Celui-ci s'explique notamment par une croissance de l'activité plus forte que prévu lors de la construction de l'objectif (environ 2 % en volume au lieu de 1 %).

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie pour 2006 correspond à une évolution des dépenses de 2,5% sur son champ nouveau. Toutefois, sa construction intègre des changements notables de périmètres. A champ identique à l'ONDAM 2005, l'évolution des dépenses serait de 2,7%.

La sensibilité du solde du régime général aux principales hypothèses

Si les prévisions pour 2005 doivent être assez proches des comptes qui seront établis dans quelques mois, la marge d'incertitude est bien sûr beaucoup plus importante pour l'année 2006, comme le montrent les écarts constatés pour certaines années entre les prévisions associées à la loi de financement et les réalisations ultérieures. L'analyse montre que ces écarts s'expliquent principalement par les révisions intervenants sur deux variables : la masse salariale du secteur privé et les dépenses d'assurance maladie. Plutôt que d'établir des scénarios difficiles à présenter et dont on ne peut jamais être sûr qu'ils encadreront la réalité des évolutions, on rappelle dans le tableau qui suit l'incidence sur le solde du régime général (et donc sur le celui des régimes de base) des écarts possibles des principales hypothèses par rapport à ce qui a été retenu dans ce rapport.

⁵ Les indemnités journalières représentent 15 % des soins de ville, les médicaments 32 %, les honoraires médicaux et paramédicaux 37 %.

Sensibilité des résultats du régime général aux hypothèses de prévision

<i>En millions d'euros</i>	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	750	80	250	550	1 630
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % de la croissance dans le champ de l'ONDAM	1 100 (1 300 tous régimes)	30			1 130
Inflation : impact d'une hausse de 0,1 % de la revalorisation des prestations			30	70	100
Prestations familiales : impact d'un point de croissance			300		
Prestations vieillesse : impact d'un point de croissance				700	

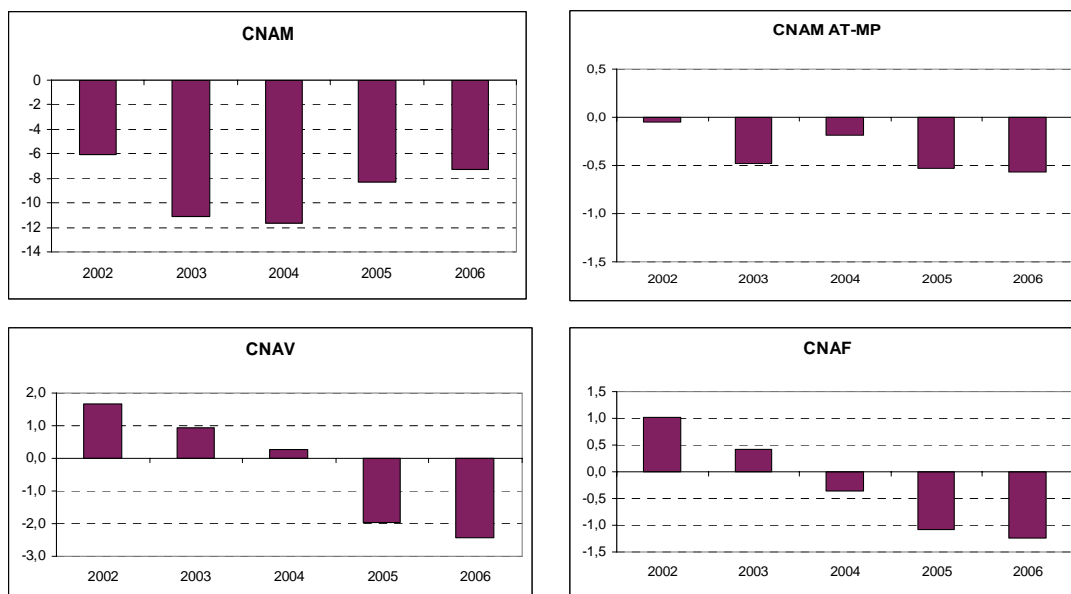
Ainsi une variation d'un point de la masse salariale modifie le solde du régime général de 1,6 Md€. A titre d'exemple, l'hypothèse retenue pour la croissance de la masse salariale en 2005 était de 4 % en septembre 2004 ; elle est aujourd'hui de 3,2 %. Cette révision de 0,8 point représente une réduction des recettes du régime général de 1,3 Md€.

Un point de dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM, en plus ou en moins, représente 1,3 Md€ pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie et 1,1 Md€ pour le régime général.

LES QUATRE BRANCHES DU REGIME GENERAL SONT DEFICITAIRES EN 2005 ET 2006

Après avoir été concentré sur la seule assurance maladie entre 2002 et 2004, le déficit du régime général se répartit désormais entre ses quatre branches. Les situations de la CNAV et de la CNAF se dégradent rapidement, et sont marquées par des déficits substantiels en 2005 et 2006.

Evolution des soldes des branches sur la période 2002-2006
(en milliards d'euros ; échelles différentes)



Taux de couverture des charges par les produits, par branches

2005	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
produits nets	121,9	9,0	50,0	78,2	253,1
charges nettes	130,1	9,5	51,1	80,2	265,0
ratio produits/charges	93,6%	94,4%	97,9%	97,6%	95,5%

Assurance maladie : un déficit en réduction, mais encore très important

Le déficit de la **CNAM** s'établirait à - 8,3 Md€ en 2005 contre - 11,6 Md€ en 2004. Cette réduction de plus de 3 Md€ s'explique par l'apport de recettes nouvelles décidé dans le cadre de la loi de réforme de l'assurance maladie, et par le ralentissement des dépenses. Les produits enregistrent le plein effet des augmentations de recettes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005 (CSG, droits tabac, contribution additionnelle à la C3S) pour un montant total voisin de 4 Md€. Ils augmentent ainsi de 5,9 % alors que la croissance des charges est limitée à 2,9 % grâce au ralentissement des prestations mais aussi à la forte réduction des charges financières permise par la reprise de dette intervenue à la fin de 2004 (35 Md€ repris par la CADES entre septembre et décembre 2004).

En 2006, sous l'hypothèse d'une augmentation des dépenses d'assurance maladie de 2,5 % correspondant à l'objectif du projet de loi de financement, mais avant toute nouvelle mesure relative aux recettes de la branche, le déficit de la CNAM serait ramené à - 7,2 Md€.

Des déficits croissants pour les branches vieillesse et famille

Les excédents substantiels enregistrés par **la CNAV** en 2001 et 2002 se sont nettement réduits en 2003 et en 2004. Cette dégradation s'accélère en 2005 pour conduire à un déficit important (- 2,0 Md€). Elle est due pour l'essentiel à l'accélération de la croissance des prestations (5,3 % en 2004 et 5,5 % en 2005, hors retraites des IEG) qui résulte de la montée en charge de la retraite anticipée. Le coût de cette mesure est estimé à 560 M€ en 2004 et à 1,4 Md€ en 2005. L'opération d'adossement du régime des IEG au régime général se traduit pour la CNAV par de nouveaux flux dans les deux sens dont le solde net pour le régime général est légèrement négatif en 2005 et 2006.

En 2006, la croissance des prestations de retraite ralentirait pour revenir au rythme antérieur à 2004 (autour de 4 %), les effets du choc démographique ayant été anticipés par le départ au cours des deux dernières années de salariés âgés de 58 ou 59 ans. Cette croissance resterait néanmoins supérieure à celle des produits (environ 3 %), au sein desquels les transferts du FSV au titre du chômage sont supposés diminuer en 2006. En conséquence, le déficit de la CNAV continuerait d'augmenter et pourrait atteindre -2,4 Md€.

La branche famille connaît également une détérioration de son solde financier. Son excédent, important au début de la décennie (1,8 Md€ en 2001), s'est amenuisé en 2002 et 2003 pour faire place à un déficit dès 2004 (- 0,4 Md€). Celui-ci se creuse en 2005 et atteindrait - 1,1 Md€. Cette dégradation reflète une croissance rapide des charges dans un contexte de progression très modérée des produits entre 2003 et 2005 (un peu moins de 3 % par an). L'augmentation des dépenses a été supérieure à 4,5 % par an en 2004 et 2005, du fait de la montée en charge de la PAJE et d'une croissance soutenue des dépenses de logement. Leur progression serait un peu moins rapide en 2006 (3,8 %) tandis que celle des produits s'accélérerait (3,6 %) grâce à une évolution plus favorable de la masse salariale et un rebond des cotisations des non salariés. Le déficit de la CNAF se stabiliserait autour de - 1,2 Md€.

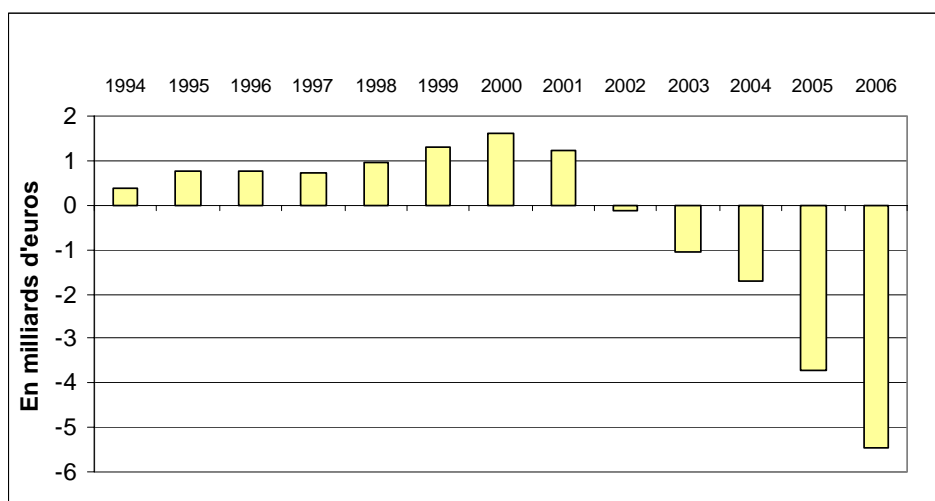
L'AGGRAVATION DES DEFICITS HORS DU REGIME GENERAL

Une nette aggravation de la situation financière du FSV

Le FSV a été constamment déficitaire depuis 2001. Ce déficit s'est creusé en 2002, après la diminution de 0,1 point du taux de CSG attribuée au fonds, qui réduisait ses recettes d'environ 900 M€. Depuis cette date, le fonds est en déficit structurel, et son résultat a fluctué en fonction du montant de C3S qui lui était attribué. Après -1,4 Md€ en 2002 et -0,9 Md€ en 2003, le déficit a été ramené à -0,6 Md€ en 2004, grâce à un versement exceptionnel de 1,3 Md€ de C3S, alors que la conjoncture économique, et surtout le maintien du chômage à un niveau élevé, contribuaient à alourdir les charges. En 2005, la forte réduction du montant de C3S attribué au fonds (200 M€) se traduit par un déficit important, estimé à -2 Md€. Ce déficit pourrait se réduire un peu en 2006 sous l'hypothèse d'une réduction du chômage, mais resterait élevé.

En l'absence de nouvelles dispositions, le solde cumulé du FSV, qui est négatif depuis 2002, atteindrait - 5,5 Md€ à la fin de 2005.

Solde cumulé du FSV



L'apparition d'un déficit important pour le régime des exploitants agricoles

En 2004, le financement du régime des exploitants agricoles relevait encore du BAPSA, dans le cadre duquel l'Etat devait intervenir financièrement pour équilibrer le régime. A ce jour, l'Etat n'a pas versé, pour l'année 2004, la subvention prévue par les textes régissant les budgets annexes, dont le montant est de 715 M€. Les comptes du régime pour 2004 intègrent à ce titre un produit à recevoir qui assure leur quasi-équilibre en droits constatés, cependant le régime subit depuis lors une perte de trésorerie importante.

En 2005 et 2006, le versement par l'Etat d'une subvention d'équilibre n'est plus automatique dans le cadre du FFIPSA. Dans ces conditions, une éventuelle dotation ne peut plus être traitée comme une dette de l'Etat, et les comptes du régime font apparaître un résultat hors subvention d'équilibre. Celui-ci est fortement négatif en 2005 et 2006 en raison de la dégradation structurelle du solde du régime, mais aussi des hypothèses retenues pour l'affectation de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) : le régime, qui a reçu

775 M€ de cette contribution en 2004, ne bénéficierait plus d'aucune affectation en 2005 et 2006.

Éléments du compte du régime des exploitants agricoles – Toutes branches

<i>En milliards d'euros</i>	2003	2004	2005 (p)	2006 (p)
Produits	16,0	16,4	14,7	14,8
Dont cotisations	2,0	2,0	2,0	2,0
Impôts et taxes	6,2	6,5	5,9	6,0
Transferts reçus	6,2	6,2	6,1	6,0
Subvention d'équilibre	0,7	0,7*	0	0
Charges	16,1	16,5	16,5	16,7
Résultat net	-0,1	-0,1	-1,9	-1,9

* produit à recevoir

Principales hypothèses pour les prévisions

	Evolution en moyenne annuelle		
	2004	2005 (p)	2006 (p)
Masse salariale du secteur privé			
Masse salariale (secteurs EB-EP Comptabilité nationale)	2,6%	3,0%	3,5%
Effectifs	0,1%	0,4%	0,7%
Salaire moyen secteur privé	2,5%	2,6%	2,8%
Masse salariale secteur privé (champ de recouvrement des URSSAF)	2,8%	3,2%	3,7%
Masse salariale secteur privé plafonnée (champ de recouvrement des URSSAF)	2,5%	2,7%	3,7%
Plafond de la sécurité sociale (1)	1,8%	1,6%	2,9%
Hypothèses de revalorisation			
Prix hors tabac	1,7%	1,8%	1,8%
Revalorisation des pensions	1,7%	2,0%	1,8%
Revalorisation de la BMAF	1,7%	2,2%	1,8%

(1) hypothèse d'évolution pour 2006